



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

géomètres topographes

Question écrite n° 128850

Texte de la question

M. Jean-Pierre Marcon interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les travaux topographiques et de géo exécutés actuellement à proximité des ouvrages souterrains, aériens et subaquatiques du transport ou de distribution, devront bientôt être exécutés par des professionnels certifiés. Seuls les professionnels inscrits à l'ordre des géomètres experts seraient dispensés de cette certification. Or les travaux de référencement sont aujourd'hui réalisés à 80 % par des géomètres topographes, qui ont d'ailleurs beaucoup investi en matériel pour exécuter ces tâches trop souvent délaissées par les experts géomètres. Il souhaite savoir si le Gouvernement pourrait envisager de revoir le projet de certification en ajoutant une dérogation pour les géomètres topographes qui appliqueraient la même convention collective, la même grille salariale et utiliseraient le même matériel de mesure et les mêmes logiciels de calcul que ceux utilisés par les experts géomètres.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Marcon](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128850

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1469

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)